



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 10 Mars 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey et Renée Ouellette, Marie Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2015**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Gouvernement du Québec, le ministre du Transport
 - 4.2 La Mutuelle des municipalités du Québec
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Aide financière Moisson du Nord
 - 6.2 Projet Pacte Rural : Acquisition d'un chapiteau
 - 6.3 Inspection hôtel de ville
 - 6.4 Comité de sélections employées Parc Ducharme
 - 6.5 Avis de motion : Traitement des Élues
 - 6.6 Avis public : Traitement des Élues
 - 6.7 Moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires
 - 6.8 Appui à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
 - 6.9 Dérogation mineure lot 2 et 3
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de février 2015
 - 7.2 États financiers du mois de février 2015
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2015-03-01

2015-03-02

2015-03-03

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élisabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Baugée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Francine Harvey et secondé par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Michel Sylvain et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

4.1 Dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la Municipalité a le droit, pour l'année 2014-2015, à une compensation pour l'entretien de 3.73 kilomètres de chemins à double vocation. Cette aide financière se chiffre à 3 103 \$.

4.2 La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) nous annonce que la part attribuée à la Municipalité de La Bostonnais s'élève à 1 332 \$.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Aide financière Moisson du Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a reçu une demande d'appui financier de Moisson du Nord, Carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut appuyer financièrement cet organisme communautaire dans leur mission et leur soutien à aider leurs concitoyens en procurant des denrées à ceux dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



N° de résolution
ou annotation

2015-03-04

6.2 Projet Pacte Rural : Acquisition d'un chapiteau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais veut déposer un projet au Pacte Rural;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un solde de 1 170.36 \$ dans l'enveloppe local du Pacte rural de la Bostonnais et que l'échéance de dépôt de projet est le 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire l'acquisition d'un chapiteau;

CONSIDÉRANT QUE le comité local du Pacte rural a recommandé le projet à sa réunion du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité dépose un projet au Pacte Rural «Achat chapiteau» au coût total de 1 889.78 \$ avec une mise de fonds de 719.42\$ pour la Municipalité.

Que la mairesse Chantal St-Louis, soit désignée par le conseil municipal comme la personne responsable et autorisée à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

2015-03-05

6.3 Inspection hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante entrées en vigueur le 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a jusqu'au 6 juin 2015 pour se conformer à la nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation oblige la Municipalité à inspecter ses bâtiments et à se conformer dans un délai de 24 mois, soit avant le 6 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin



N° de résolution
ou annotation

2015-03-06

6.4 Comité de sélections employées Parc Ducharme

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité procède à l'inspection de l'hôtel de ville par le Groupe Mc3, spécialiste en amiante au coût de 325.00\$ + tx.

Que la directrice générale, Josée Cloutier soit désignée par le conseil municipal comme la personne responsable et autorisée à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit engager quatre (4) employés pour le parc Ducharme pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer des membres pour siéger sur le comité de sélection pour les entrevues et l'embauche des employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse Mme Chantal St-Louis, la conseillère Mme Renée Ouellette et Mme Hélène Pelletier membres du comité de sélection pour les employés du parc Ducharme. Que la Municipalité procède à l'affichage des postes dans l'Écho de La Tuque, le P'tit Bosco et sur le site d'emploi Québec.

2015-03-07

6.5 Avis de motion : Traitement des Élus

Adoption d'un règlement concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de La Bostonnais

Je soussignée, Renée Ouellette, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture concernant le traitement des élus municipaux de la Municipalité de La Bostonnais.

2015-03-08

6.6 Avis Public : Traitement des Élus

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais qu'un Règlement sur le traitement des élus municipaux sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil le 14 avril 2015 à 19h30 à la salle des délibérations du bureau municipal au 15, rue de l'Église la Bostonnais.



N° de résolution
ou annotation

2015-03-07

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Le règlement contient une rémunération de base pour le maire fixée à 9 338.52 \$ et une rémunération de base pour chacun des conseillers correspondant à 2 092.80 \$. En plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste. Une indexation pour les années ultérieures sera adoptée à chaque année fiscale par résolution après le dépôt du budget de fonctionnement de la municipalité. L'indexation sera au coût de la vie de l'année courante et ne pourra être supérieure à 2 % par année. Lors de cette session, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce règlement.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 10^{ème} jour du mois de mars deux mille quinze

6.7 Moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Poste Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élizabeth Courtemanche



N° de résolution
ou annotation

2015-03-08

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'UMQ demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.

Que cette résolution soit envoyée à L'honorable Lisa Raitt, Ministre des Transport du Canada et a Monsieur Deepak Chopra, Président-directeur général de Postes Canada

6.8 Appui à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs 2015

CONSIDÉRANT QUE la population de cerfs de virginie de la Mauricie a connu une croissance notable au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les accidents routiers démontrent la présence accrue de cerfs de virginie sur le territoire de différentes municipalités de la zone 26, incluant ceux de la Haute-Mauricie et particulièrement dans les secteurs Mékinak, Trois-Rives, La Tuque, La Bostonnais et La Croche; et dans le bas St-Maurice le secteur Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu division de la zone 26 depuis quelques années pour permettre la chasse du cerf de virginie dans le secteur dit « est » de la zone;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux de population du cerf dans d'autres secteurs de la zone 26 ont atteint des niveaux comparables à celui de la 26-est, particulièrement dans le secteur des municipalités précitées;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un intérêt certain à offrir aux chasseurs de la Mauricie un nouveau créneau de chasse, autant d'un point de vue d'amélioration de l'offre que d'un point de vue économique

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité de La Bostonnais appui la FédéCP-Mauricie dans ses démarches d'intervention auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de faire modifier les limites actuelles de la zone 26-est pour y inclure le territoire suivant; les terres de tenures publiques et privées situées dans la zone 26 au nord-ouest de la présente zone 26-est, plus précisément, un secteur délimité au sud par la route 159, à l'ouest par la rivière St-Maurice et la Zec de la Croche, à l'est par la pourvoirie du Domaine



N° de résolution
ou annotation

2015-03-09

Touristique, la Zec Borgia, la pourvoirie du Club Oswego, la Zec de la Bessonne et la réserve de Portneuf jusqu'à la limite actuelle de la zone 26-est, ainsi que le territoire borné par la route 159, la zone 7, la zone 15, la réserve faunique Mastigouche et le Parc national de la Mauricie.

6.9 Dérogation mineure lot 2 et 3

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande et ont formulé des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été soulevée en rapport avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée en conformité avec la réglementation; que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉE PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité de consultation d'urbanisme relativement à la dérogation mineure sur les lots 2 et 3. Les recommandations sont les suivantes :

1. Régulariser la marge latérale de la galerie avant de la résidence principale.
2. Enlever la toilette sèche qui est dans la bande riveraine.
3. Accepter que la marge de recul pour la remise soit à 0.22 mètre au lieu de 1 mètre comme la réglementation le stipule.
4. Enlever le patio, la clôture et le muret situés dans la bande riveraine.
5. Accepter qu'un permis soit délivré afin de régulariser l'agrandissement du hangar qui est à l'extérieur de la bande riveraine.
6. Revégétaliser la bande riveraine.
7. Que la galerie de la résidence principale, soit autorisée telle quelle, toutefois seulement les travaux d'entretien seront permis, aucun agrandissement ou installation d'un toit ne sera permis.



7.1

N° de résolution
ou annotation

2015-03-11

Formules d'Affaires CCL (416) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Trésorerie

Adoption des dépenses du mois de Février 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de février 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de février 2015 telles que soumises par le personnel

7.2 Adoption des états financiers de Février 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois de février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de février 2015 tels que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de 70 441.07 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	2 985.79\$
2012	5 770.26\$
2013	10 664.88\$
2014	28 806.02\$



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (416) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

8. Permis de construction

Pour la période de février, 9 permis ont été délivrés pour une valeur de 24 000 rapportant à la municipalité une somme de 120.00 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 00 et se termine à 20 h 07.

11. Tour de table des conseillers

Le conseiller Louis Godin :
Merci de votre présence!

La conseillère Renée Ouellet :
Merci de votre fidélité!

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche :
Bonne soirée et au mois prochain!

La conseillère Francine Harvey :
Merci de votre présence et joyeuse Pâques!

Le conseiller François Baugée :

Le conseiller Michel Sylvain :
Bonne soirée à tous, l'hiver est fini!

Mme Chantal St-Louis :

12. Clôture de l'assemblée

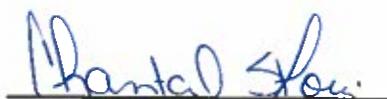
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h20 h


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale